

Par Anne-Laure Joubaire

Temps : 2'00''

**Le passage rapide et brutal de milliers d'entreprises en télétravail est une aubaine pour les cyber-criminels. En effet peu d'entreprises disposent d'une politique de cybersécurité solide et d'une charte de télétravail.**

Le nombre de structures aptes aujourd'hui à travailler uniquement à distance avec des connexions sécurisées est très faible. Il faut donc s'attendre à ce que les cybercriminels, tout comme les agents de renseignement étrangers profitent de l'occasion pour essayer de paralyser vos infrastructures, piller vos données ou installer des logiciels de surveillance.

Plusieurs pièges sont à éviter d'un point de vue personnel comme les sites générant des attestations de déplacement (disponibles sur le site du Ministère de l'Intérieur) ; les fausses cagnottes d'aide aux soignants et les faux sites de vente de gel et de masques.

D'un point de vue professionnel, il convient de :

- - Etre extrêmement vigilant sur les demandes de modifications de RIB ou de virements exceptionnel et d'effectuer de multiples vérifications.
- - Faire vérifier par un professionnel à distance la solidité de vos systèmes de protection et d'authentification, le niveau de protection des Wifi de chacun
- - Mettre à jour tous vos logiciels
- - Rappeler à tous la nécessité d'une bonne hygiène de vie numérique. Dans l'idéal, chacun devrait avoir un ordinateur professionnel sur lequel il n'ouvre aucun mail personnel, afin de limiter les risques de phishing.
- - Demander à tous de sauvegarder leurs dossiers sur un disque dur externe à la fin de chaque journée pour limiter les risques de *ransomware*

Concernant les outils de collaboration, il est préférable d'utiliser la messagerie SIGNAL (plutôt que Whatsapp) qui est une des applications d'échange les plus sécurisées au monde, à tel point qu'elle est utilisée et recommandée par Edward Snowden.

**Pour aller plus loin**

[Cyber-menace, où en est on](#)

[Why cybersecurity matters more than ever during the coronavirus pandemic](#)

[Les conseils de la CNIL pour mettre en place du télétravail](#)